



Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de  
Recherche en Développement Culturel  
IRES-RDEC - LOME

---

## INFORMATIONS GENERALES SUR LE

### CYCLE : DOCTORAT (D)

« ARTS, CULTURE, TOURISME ET DEVELOPPEMENT »

2017 – 2020

Grade	Domaine	Mention	Spécialités / Parcours
Doctorat (Master +3)	Lettres, Langues et Arts	Arts, Culture, Tourisme et Développement	1-Arts, Culture et Patrimoine  2- Culture, Tourisme et Développement

# ORGANISATION ADMINISTRATIVE

\*\*\*\*\*

## 1- Directeur de la formation doctorale

Professeur Kodjona KADANGA, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo

## 2. Conseil scientifique et pédagogique

Président : Professeur SEKOU BAMBA, Professeur titulaire, Université Houphouët Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire

Vice- Président : Professeur Essoham ASSIMA- KPATCHA, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo

### Membres

- Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Professeur titulaire, Université de Lomé, Togo
- M. Magloire LANHA, Maître de conférences agrégé, Université d'Abomey Calavi, Bénin
- M. Modeste Armand GORAN, Maître de conférences, Université Houphouët Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire.
- M. Folly Kokou Lolowou HETCHELI, Maître de conférences, Université de Lomé, Togo

## Pour tous renseignements

Contacts :

Tél : (228) 22-22-44-33

Fax : (228) 22-20-72-45

E-mail : crac\_2003@hotmail.com/ doctorat\_iresrdec@yahoo.fr

kkadanga59@yahoo.fr

## **1. GENERALITES**

L'Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC), Institution Interétatique, est un établissement d'enseignement supérieur à vocation professionnelle et de recherche en arts, culture, patrimoine, tourisme et développement.

Il est une structure de formation et de recherche accréditée par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) en sa 26<sup>ème</sup> session du Programme de Reconnaissance et d'Equivalence des Diplômes (PRED) qui s'est tenue du 15 au 18 mai 2012 à Parakou (Bénin).

Les thématiques qui sont développées dans cet Institut sont : diversité culturelle ; droits culturels ; patrimoine et environnement ; industries culturelles ; métiers et emplois des arts et de la culture ; diplomatie culturelle ; coopération culturelle ; politique de développement culturel et paix ; politique culturelle pour le développement et la paix ; dimension culturelle du développement et de la paix ; genre, développement et paix ; culture de la paix ; paix et sécurité internationales ; justice transitionnelle ; animation culturelle ; muséologie ; médiation culturelle ; musique et musicologie ; arts plastiques ; art dramatique ; cinéma et audiovisuel ; sciences de l'information., patrimoine ; tourisme.

Sur le plan académique, la formation ci-après est donnée en vue de l'obtention du Doctorat en Arts, Culture, Tourisme et Développement.

## **2. SPECIALITES /PARCOURS**

Les parcours sont les suivants :

- **Parcours I : Arts, Culture et Patrimoine**
- **Parcours II : Culture, Tourisme et Développement**

### **3. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

#### **3.1. Objectif général**

Cette Formation doctorale, arts, culture, tourisme et développement a pour objet de former des spécialistes de haut niveau :

- **en développement culturel** : administration, politique, coopération, entrepreneuriat et management, prévention et gestion des conflits, élaboration et gestion des projets en matière de paix, genre, tourisme, etc.

- **en arts et action culturelle** : art dramatique, musique et musicologie, arts plastiques, muséologie, sciences de l'information et de la Communication, animation culturelle, cinéma et audiovisuel, danse et chorégraphie, patrimoine, etc.

#### **3.2. Objectifs spécifiques**

La formation répond aux objectifs spécifiques ci-après :

- développer en chaque doctorant des aptitudes à mener des recherches approfondies liées à l'une des problématiques ci-dessus énumérées ;
- faire acquérir aux apprenants des connaissances théoriques et pratiques ;
- développer en chaque doctorant des compétences à exercer des professions dans le domaine du développement, des arts, de l'action culturelle, du patrimoine et du tourisme

##### **3.2.1. En termes de savoir**

Le programme de formation et de recherche permet au doctorant :

- de maîtriser la dimension fonctionnelle et technique des professions liées au développement, aux arts, à l'action culturelle, au patrimoine et au tourisme ;
- d'acquérir les connaissances théoriques approfondies, pratiques et méthodologiques en vue de concevoir et de conduire un programme et/ou un projet en développement, en arts, en action culturelle, en patrimoine et en tourisme.

##### **3.2.2. En termes de savoir-faire**

Le programme de formation permet la mise en situation pratique des doctorants. Ceux-ci sont capables de :

- concevoir les outils pédagogiques de formation et de sensibilisation ;
- collecter, exploiter et analyser des données dans une perspective de diagnostic, d'étude et d'accompagnement de projets ;

- concevoir et gérer des programmes/projets de développement, d'arts, d'action culturelle, de patrimoine et de tourisme ;
- **3.2.3. En termes de savoir-être**
- La Formation doctorale privilégie l'acquisition de compétences en recherche et en matière professionnelle, en harmonie avec les ambitions de l'Institut et les enjeux de culture de développement, d'arts, d'action culturelle, de patrimoine et de tourisme. Les partenariats ainsi que le profil des intervenants permettent au doctorant d'être ouvert à la dimension transdisciplinaire en développement, en culture, en arts, en action culturelle, en tourisme et en patrimoine.
- Les séminaires et conférences d'éthique et de déontologie, de gestion des ressources humaines, confèrent entre autres au doctorant un savoir-être adapté à la formation.

#### **4. PROFIL D'ENTREE**

- La Formation doctorale est ouverte aux ressortissants des pays africains ou non, désireux de recevoir une formation en développement, culture et arts, aux institutions ou organismes du secteur public ou privé, national, régional ou international.
- Tout postulant doit être détenteur d'un master professionnel en arts, culture, tourisme et développement ou d'un diplôme jugé équivalent
- Tout postulant doit présenter un projet de recherche de 10 à 15 pages dactylographiées comportant :

Lors de la première inscription, une charte de thèse est signée par le doctorant, son directeur de thèse et le responsable de la Formation doctorale. Cette charte définit les engagements, les droits et les devoirs de chaque partie.

#### **5. PROFIL TERMINAL/DEBOUCHES PROFESSIONNELS**

Cette Formation doctorale s'attache à former des spécialistes de haut niveau en développement, culture, arts, patrimoine et tourisme. Le titulaire du doctorat a des compétences pour être :

- enseignant-chercheur ;
- chercheur dans les institutions publiques et privées (OI, OING, ONG) ;
- expert
- consultant;
- concepteur et manager des programmes/projets de développement, d'arts, de culture, de patrimoine et de tourisme.

#### **6. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS, SEMINAIRES, CONFERENCES ET STAGES**

La durée obligatoire du doctorat est de 6 semestres. Toutefois, une prorogation peut être accordée par le Directeur de la Formation doctorale sur demande motivée du doctorant avec avis favorable du Directeur de thèse.

Les conférences et des séminaires sont prévus au cours des différents semestres.

- travaux de recherche et rédaction de la thèse sous le contrôle d'un directeur de thèse ou en codirection ; soutenance semestre III à VI

Le diplôme de Doctorat sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 180 crédits.

## **7- PROGRAMME DE DOCTORAT**

Le programme doctoral comprend deux parcours :

- Parcours I : Arts, Culture et Patrimoine
- Parcours II : Culture, Tourisme et Développement

Nombre de crédits : **180 crédits**